

17 juillet 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TECHNIP**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 16 juillet 2008, la société Causeway Capital Management LLC (1) (11111 Santa Monica Blvd, Ste 1500, Los Angeles, CA 90025, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2008, par suite d'une acquisition d'actions TECHNIP sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société TECHNIP et détenir 5 918 641 actions TECHNIP représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) Agissant en tant qu'"Investment adviser".
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 107 585 093 actions représentant 112 790 510 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.